

## Synthèse du Rapport sur les **Dépenses fiscales** accompagnant le PLF 2016

Pour évaluer le coût engendré par les dépenses fiscales, un inventaire de 399 dispositions dérogatoires a été dressé en 2015.

Les mesures supprimées en 2015, suite à abrogation ou à une redéfinition du système de référence, sont au nombre de 13 pour un montant total de 4.887 MDHS. Les nouvelles mesures introduites sont au nombre de 10.

Le nombre de mesures nouvellement évalué est de 9 pour un montant de 1.647 MDHS.

Le montant des dépenses fiscales évaluées en 2015 s'élève à 32.088 MDHS contre 34.407 MDHS en 2014, soit La part des dépenses fiscales dans les recettes fiscales représente 15,5 % en 2015 contre 17,4 % en 2014. Quant à leur part dans le PIB, elle est de 3,2% en 2015 contre 3,7% en 2014.

Le nombre de mesures recensées est passé de 402 en 2014 à 399 en 2015. Parmi ces mesures, 300 ont fait l'objet d'évaluation en 2014 ainsi qu'en 2015.

La part des mesures évaluées dans les mesures recensées est passée de 74,6 % en 2014 à 75,2 % en 2015. Il est à noter que cette part était de 30,3 % en 2005.

Tableau 1: Evaluation des mesures dérogatoires

Désignation	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Nombre de mesures recensées	402	412	402	399	-0,7%
Nombre de mesures évaluées	284	302	300	300	0,0%
Montant évalué en MDHS	36 238	33 284	34 407	32 088	-6,7%

Sans les droits de douane et les taxes intérieures de consommation, la part des dépenses fiscales dans le P.I.B est passée de 3,5% en 2014 à 3% en 2015. Concernant la part des dépenses fiscales dans les recettes des impôts considérés (I.S, I.R, T.V.A et D.E.T), elle est passée de 19,3 % en 2014 à 17 % en 2015.

Les exonérations totales (21.295 MDHS) représentent 66,4 % du total des mesures évaluées, suivi des réductions de taux à raison de 20,6 % (6.598 MDHS).

### Par impôt, ces dépenses se présentent comme suit :

Tableau 2: Evaluation par impôt

En millions de DHS

Impôt	2014		2015		Variation 15/14
	Montant	Part	Montant	Part	
– Taxe sur la Valeur Ajoutée	15 006	43,6%	14 632	45,6%	-2,5%
– Impôt sur les Sociétés	8 196	23,8%	5 698	17,8%	-30,5%
– Impôt sur le Revenu	3 404	9,9%	3 448	10,7%	1,3%
– Droits d'Enregistrement et de Timbre	5 499	16,0%	5 909	18,4%	7,5%
– Taxes Intérieures de Consommation	1 313	3,8%	1 360	4,2%	3,5%
– Droits de douane	988	2,9%	1 041	3,2%	5,3%
<b>Total</b>	<b>34 407</b>	<b>100,0%</b>	<b>32 088</b>	<b>100,0%</b>	<b>-6,7%</b>

Ainsi, en matière de TVA, qui constitue la part importante des dépenses fiscales, soit 45,6 %, le montant est passé de 15.006 MDHS en 2014 à 14.632 MDHS en 2015.

Si on exclut de ce montant les dépenses fiscales afférentes aux taux réduits, l'estimation s'élève à 12.650 MDHS en 2015, soit 86,5 % du total des dépenses fiscales relatives à la T.V.A.

En matière d'impôt sur les sociétés, le montant des dépenses fiscales estimées est de 5.698 MDHS en 2015, soit une baisse de 30,5 % par rapport à 2014. La plupart des dépenses afférentes à cet impôt bénéficient aux entreprises à hauteur de 91,5 %.

Les dépenses fiscales estimées au niveau de l'impôt sur le revenu ont atteint le montant de 3.448 MDHS dont 62,1 % en faveur des ménages.

Quand aux droits d'enregistrement et de timbre, le montant des dépenses fiscales y afférent est de 5.909 MDHS, soit 18,4 % de l'ensemble. Les dépenses afférentes aux activités immobilières constituent 44,8 % du total des dépenses liées aux DET.

**Par bénéficiaire, ces dépenses se présentent comme suit :**

Tableau 2:Principaux bénéficiaires

Bénéficiaires	2014			2015			
	Nombre	Montant	Part	Nombre	Part	Montant	Part
<b>- Entreprises</b>	<b>177</b>	<b>20 599</b>	<b>59,9%</b>	<b>176</b>	<b>44,1%</b>	<b>18 553</b>	<b>57,8%</b>
dont : Promoteurs Immobiliers	18	2 765	8,0%	17	4,3%	2 563	8,0%
Exportateurs	13	2 503	7,3%	11	2,8%	2 407	7,5%
<b>- Ménages</b>	<b>106</b>	<b>9 462</b>	<b>27,5%</b>	<b>104</b>	<b>26,1%</b>	<b>8 921</b>	<b>27,8%</b>
<b>- Services Publics</b>	<b>56</b>	<b>4 060</b>	<b>11,8%</b>	<b>56</b>	<b>14,0%</b>	<b>4 428</b>	<b>13,8%</b>
<b>- Autres</b>	<b>63</b>	<b>287</b>	<b>0,8%</b>	<b>63</b>	<b>15,8%</b>	<b>186</b>	<b>0,6%</b>
<b>Total</b>	<b>402</b>	<b>34 407</b>	<b>100,0%</b>	<b>399</b>	<b>100,0%</b>	<b>32 088</b>	<b>100,0%</b>

En 2015, les mesures dérogatoires recensées bénéficient pour 44,1 % aux entreprises et pour 26,1 % aux ménages, soit une baisse de 0,6 % et de 1,9 % respectivement par rapport à 2014.

**L'évaluation des dépenses fiscales par secteur d'activité se présente comme suit :**

Tableau 3:Principaux secteurs d'activité

**En millions de DHS**

Secteurs d'activité	2014			2015				
	Mesures recensées	Mesures évaluées	Montant	Mesures recensées	Part	Mesures évaluées	Montant	Part
- Activités Immobilières	44	37	7 427	43	10,8%	35	7 093	22,1%
- Agriculture, pêche	26	19	3 428	25	6,3%	21	3 400	10,6%
- Prévoyance Sociale	18	14	3 115	18	4,5%	14	3 352	10,4%
- Services publics	17	9	2 691	17	4,3%	10	2 882	9,0%

Secteurs d'activité	2014			2015				
	Mesures recensées	Mesures évaluées	Montant	Mesures recensées	Part	Mesures évaluées	Montant	Part
- Mesures communes à tous les secteurs	29	24	5 049	30	7,5%	23	2 520	7,9%
- Industries alimentaires	13	13	2 682	12	3,0%	12	2 436	7,6%
- Exportation	13	9	2 503	11	2,8%	8	2 407	7,5%
- Intermédiation Financière	45	33	1 360	47	11,8%	36	2 014	6,3%
- Santé et action sociale	52	39	1 560	52	13,0%	39	1 534	4,8%
- Secteur du Transport	21	15	1 307	22	5,5%	15	1 336	4,2%
- Electricité, pétrole et gaz	4	4	937	3	0,8%	3	870	2,7%
- Régions	27	19	606	27	6,8%	20	641	2,0%
- Industrie automobile et chimique	4	4	435	4	1,0%	4	459	1,4%
- Tourisme	4	4	167	4	1,0%	4	173	0,5%
- Edition, imprimerie	4	4	180	4	1,0%	4	165	0,5%
- Autres Secteurs	81	53	960	80	20,1%	52	805	2,5%
<b>Total</b>	<b>402</b>	<b>300</b>	<b>34 407</b>	<b>399</b>	<b>100,0%</b>	<b>300</b>	<b>32 088</b>	<b>100,0%</b>

A cet égard, on constate toujours la prédominance des dérogations au profit des activités immobilières. Celles-ci totalisent 43 mesures dont 35 ont été évaluées à 7.093 MDHS en 2015. Elles représentent 22,1 % des dépenses fiscales évaluées en 2015.

Les dépenses fiscales se rapportant à l'exonération de tous impôts et taxes au profit des programmes de logements sociaux en cours, s'élèvent à 3.895 MDHS (54,9% du total des dépenses relatives aux activités immobilières), dont 3.062 MDHS pour la T.V.A, 504 MDHS pour l'I.S, 328 MDHS pour les D.E et 1 MDHS pour l'I.R.

Les mesures additionnelles en faveur des entreprises exportatrices totalisent 2.407 MDHS en 2015 de dépenses, la part de celles relatives à l'I.S est de 88,9 %.

Quant au secteur du transport, il bénéficie de 22 mesures dérogatoires. Celles évaluées, au nombre de 15 atteignent 1.336 MDHS en 2015 dont :

- 316 MDHS pour le transport au titre du taux de T.V.A de 14%;

- 725 MDHS au titre des T.I.C.

Les dépenses fiscales consenties en faveur de l'énergie ont atteint 870 MDHS en 2015, soit 2,7 % de l'ensemble des dépenses (236 MDHS provient de la T.V.A et 634 MDHS de la T.I.C).

Les dépenses fiscales relatives aux régimes fiscaux préférentiels dont bénéficient les régions ont atteint 641 MDHS en 2015. Les dépenses relatives à la zone de Tanger sont de l'ordre de 50 MDHS pour l'I.S et 54 MDHS pour l'I.R.

Le secteur du tourisme a bénéficié de 173 MDHS en 2015. Ces dépenses proviennent essentiellement de l'application du taux réduit de 17,5 % pour les entreprises hôtelières sur la partie de leur chiffre d'affaires réalisé en devises (47 MDHS).